

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

ABONNEMENT.

A QUEBEC :
12 mois, 10r.
6 " 5s.
3 " 2s-6c.
payable d'avance.

L'ORDRE SOCIAL.

ABONNEMENT.

A LA CAMPAGNE :
12 mois, 7s-6d.
outre les frais de
Poste.
payable d'avance.

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, AGRICOLE ET DE TEMPERANCE.

C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde.—*Ryancey*

BUREAU DE REDACTION,
No. 5, Rue des Jardins.

QUEBEC, JEUDI, 25 JUILLET, 1850.

BUREAU DE REDACTION
No. 5, Rue des Jardins.

SOMMAIRE DE CE NUMÉRO.

Littérature.—Le lendemain de la victoire, par Ls. Veuillot, (suite).—De la *Démocratie*.—Des *Socialistes*, etc. (Dialogue).—**Morale.**—Simon de Nantus ou le Marchand Forain, (suite.)
—**Chronique Politique.**—Nouvelles locales ; faits divers, &c., &c.

LITTÉRATURE.

LE LENDEMAIN

de la

VICTOIRE.

(La scène se passe en Europe.)

SECONDE PARTIE.

VI.

La salle du conseil.

LE CONSUL.

Citoyens, l'insurrection est complètement vaincue. C'est la huitième dont la république sociale triomphe depuis son glorieux avènement.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

C'est la douzaine.

LE CONSUL.

Douze victoires en quatre mois. Ce fait prouve avec quelle énergie le gouvernement que nous avons fondé saura se défendre contre les factions. Il prouve aussi l'assentiment que nous trouvons dans le pays, puisque, toujours attaqués par les ennemis éternels de toute liberté, nous sommes toujours vainqueurs. Cette fois, la victoire a coûté peu. Tout en usant d'une juste sévérité, le général Galuchet a su ne pas multiplier les victimes.

LE MINISTRE DU PROGRÈS.

Il en a fusillé cent.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Il en a laissé échapper beaucoup.

LE CONSUL.

Je ne lui reproche ni sa rigueur, ni son humanité. Une leçon était nécessaire, il l'a donnée ; elle sera profitable. Que les factieux de toute couleur soient exterminés ou terrifiés : le règne de l'idée est à ce prix.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

C'est sur le sang que l'on fonde. Sachons nous élever à la hauteur de la mission sociale, sacrifiée !

LE MINISTRE DU PROGRÈS.

Je demande formellement qu'on ne s'occupe pas tant de tuer et un peu plus de civiliser. Nous nous traînons dans les vieilles ornières, nous ne dévelop-

pons que la crainte, il faut développer l'amour. Cela est certain, cela est évident, car...

LE CONSUL.

N'interromps pas l'ordre des délibérations. Tu parleras à ton tour.

LE MINISTRE DU PROGRÈS.

On ne me laisse pas parler. Le ministre du progrès, qui devrait en quelque sorte diriger les délibérations du conseil, n'a jamais la parole qu'à l'heure de lever la séance. Le peuple murmure et demande ce que je fais.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dis-lui que tu fais l'amour.

LE MINISTRE DU PROGRÈS.

Mauvais plaisant !

LE CONSUL.

Silence ! Le ministre de l'intérieur me proposera les mesures nécessaires pour fortifier l'état de siège et assurer la tranquillité publique. Le ministre des affaires étrangères a la parole sur la situation de son département.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Citoyens, nous n'avons d'envoyés qu'auprès des gouvernements insurrectionnels. Ils n'ont pas tous été bien reçus. Leurs sentiments sont parfaits, mais en général ils manquent de capacité ou de prudence. Plusieurs ignorent la langue du pays où ils sont en mission ; ceux qui savent la langue prêchent des doctrines trop avancées. Un seul se montrait plein de talent et de prudence, c'est l'habile Filowski, dont vous connaissez tous les services démocratiques. Malheureusement, la passion du jeu l'emporte....

LE CONSUL.

Eh bien ?

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Il a eu des malheurs.

LE CONSUL.

Il a beaucoup perdu ?

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Non, il a beaucoup gagné. On nous le rapporte.

LE MINISTRE DE LA MARINE.

Calomnie ! Filowski est mon vieux camarade. Je réponds de lui comme de moi-même,

LE CONSUL, à part.

Belle caution !—Le citoyen Filowski sera réprimandé,—et je l'emploierai ailleurs.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Le personnel diplomatique exige de grandes réformes ou de grandes mutations. On l'a choisi parmi les écrivains et les orateurs, et il est excessivement ignorant. En outre, ses mœurs ne répondent guère à ce qu'on attend de l'austérité républicaine.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
Veux-tu qu'ils aillent à confesse ?

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.
Ils compromettent ailleurs les secrets de la république.

LE CONSUL.

J'aviserai.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
Prends garde aux intrigans.

LE CONSUL.

La parole est au ministre de la marine.

LE MINISTRE DE LA MARINE.

Je n'ai rien de bien important à communiquer. Le vieil amiral Guillaume, convaincu d'incivisme, a été exécuté par jugement de la nouvelle commission martiale instituée pour épurer les cadres de la marine. Deux vice-amiraux, trois capitaines de vaisseau et plusieurs autres ci-devant officiers sont poursuivis pour le même crime. La commission fonctionne avec énergie et activité. Les nouveaux officiers, élus par leurs camarades, font preuve d'une ardeur républicaine qui ne laisse rien à désirer. Cependant l'esprit d'insurrection continue de se manifester à bord de plusieurs bâtimens. Je propose d'y envoyer des détachemens de la force ouvrière...

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.
On parle d'un sinistre ?

LE MINISTRE DE LA MARINE.

Oui ; le citoyen Cancro, qui s'est montré si dévoué à la cause sociale sous l'ex-tyrannie, a éprouvé un malheur. Rentrant au port après une petite excursion sur les côtes, il a perdu son bâtiment. Néanmoins la capacité de Cancro est incontestable comme son civisme. Je le connais. Il a été mon collaborateur au *Brûlot*. Il doit son grade au suffrage universel.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Il a tout de même perdu son navire. Je demande que Cancro soit mis en jugement.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Je demande que le ministre des affaires étrangères, qui se fait ici l'accusateur des meilleurs citoyens, et qui ne prend plus la peine de déguiser ses tendances modérantisme, soit lui-même décrété d'accusation.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Que mes collègues me délivrent de leur compagnie ! J'aime mieux servir la république dans ses bagnes que dans ses conseils.

(Plusieurs ministres se lèvent avec impétuosité et interpellent le ministre des affaires étrangères en lui montrant le poing. D'autres s'interposent.)

LE CONSUL.

Du calme, au nom de la patrie ! La parole est au ministre de la guerre.

LE MINISTRE DE LA GUERRE.

Citoyens, je ne vous dirai pas que ça va chez nous comme sur des roulettes, mais ça va comme sur l'eau ; autrement dit pas trop bien, pour être franc et sincère, suivant la devise du troupière. Nous abattons tous les jours la graine d'épinards et nous en faisons pousser d'autre à vue d'œil. Si c'est bon, c'est mauvais aussi. C'est bon pour la liberté et l'égalité et pour ceux qui victimaient le soldat ; c'est mauvais pour la discipline : pas moyen de se dissimuler la chose. Voilà un sergent, un caporal, un soldat, qui passent d'emblée capitaine, lieutenant, chef de bataillon ; ils sont satisfaits, ceux-là, c'est-à-dire tout juste. Ils demandent encore pourquoi ils ne sont pas colonels ou officiers-généraux ; mais,

clampins, il n'y en a pas pour tout le monde ! Qu'est-ce que cela leur fait ? Il y en a, ils en veulent. Et comme c'est le gouvernement qui choisit pour les hauts grades, tous mes propres à rien se mettent à invectiver, disant que le ministre fait des pas-à-droit. Et le soldat, vous croyez qu'il est content d'avoir nommé ses chefs ? Oui, dans le moment, ça le flatte, vu que les postulans font des extra pour s'agglomérer les suffrages ; mais le lendemain, va te promener ! il ne les respecte plus, il les méprise. Les régimens se détériorent simultanément ; ça devient pire qu'une garde nationale. Pour la désertion, je n'ose en parler. Il y a des compagnies qui fondent en un jour, des bataillons entiers qui disparaissent. Une si belle armée ! Je leur envoie des proclamations tous les jours. Je ne veux pas vous lire les chansons qu'ils m'adressent en réponse sur l'air : *L'a-t'en voir s'ils viennent*. Les lettres de leurs parens sont encore une grande cause de désertion. Les uns disent : Viens défendre notre champ ; les autres : Viens prendre le champ du voisin. Ils partent deux ensemble pour se flanquer des coups de fusil quand ils arriveront. Voulez-vous conserver l'armée ? défendez au soldat de correspondre avec sa famille ; mais ça ne s'arrangera guère avec la déclaration des droits de l'homme.—Autre misère. Le soldat n'est pas payé. Ce n'est rien encore : il n'est pas nourri. Le service des subsistances n'était déjà pas fameux, il a été démantibulé. Les anciens *riz-pain-sel* étaient des renards, ceux qui les ont remplacés sont des vampires. Je ne conteste pas leurs vertus civiques : presque tous président plus ou moins un club ; mais je défie qu'on trouve leurs pareils, même à la Plata. J'ai beau les surveiller ; plus j'évente leurs frimés, plus ils les multiplient. Ils échappent aux châtimens, et nous n'échappons pas à leurs poisons. L'armée ne consomme plus que des viandes gâtées, des vins falsifiés, des farines avariées. Ces Israélites-là nous fournissent des souliers d'amadou et des habits de toile d'araignée. Il y a des régimens dont la moitié est à l'hôpital, où de soi-disant médicamens, préparés par d'autres gueux, les achèvent. Je me mange les sens de voir tant de voleries et de n'y pouvoir rien du tout. Toutes les nuits, j'entends mes camarades qui me disent que je perds l'armée et que je le fais mourir. J'en ai assez, j'en ai trop... Citoyen consul, après y avoir bien réfléchi, je te donne ma démission. Tu t'es trompé, et moi aussi, quand nous avons cru qu'un sergent pouvait être ministre de la guerre. Pour ce poste-là, il faut une autorité, une expérience et des connaissances que je n'ai pas. On a beau faire, un briquet ne se change en épée que sur le champ de bataille et avec le temps. Tu le temperais cent fois dans l'urne électorale, que ce serait toujours un briquet. Donne la croix au soldat qui prend un drapeau, donne un grade à l'officier qui fait une action d'éclat et qui sait bien sa théorie, ne donne le ministère qu'au vieux guerrier qui t'a donné des victoires et qui a long-temps manié le commandement. Et, quant aux pékins qui prétendent qu'on fait des officiers et des généraux comme on fait des représentans du peuple, donne-leur un logement aux petites-maisons, car ils perdront l'armée et la patrie.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le ministre de la guerre vient d'outrager grossièrement le suffrage universel. Je proteste.

PLUSIEURS AUTRES.

Moi aussi !

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
(Il secoue le ministre du progrès, qui est endormi.) Réveille-toi et proteste.

LE MINISTRE DU PROGRÈS.
Je proteste... Contre quoi ?

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
Contre le ministre de la guerre.

LE MINISTRE DU PROGRÈS.
Certainement ; il faut abolir la guerre, développer l'amour. (Il se rendort.)

LE CONSUL.
J'honore la franchise du ministre de la guerre... et j'accepte sa démission.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
Il faut nommer Galuchet.

LE MINISTRE DE LA GUERRE.
Galuchet ? (Citoyen consul, tu trouveras mieux au bagne.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
Vas-y remplacer ton successeur.

LE MINISTRE DE LA GUERRE.
J'abdique aussi le grade de général que je n'ai point gagné, et je me retire simple soldat.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.
Homme de cœur !

LE MINISTRE DE LA MARINE.
Imbécile !

LE MINISTRE DE LA GUERRE.
Je perçois des murmures inconsistants et des paroles plus qu'osées. Certains qui n'entendent pas mieux leur besogne que je n'entendais la mienne m'inculpent de mauvais citoyen et d'imbécile, parce que je m'en vas. Je les réciproque de cambusiers, parce qu'ils restent. Leur opinion sur moi m'est inférieure ; si la mienne sur eux ne leur va pas, je la mets dans le fourreau de mon sabre, qu'ils viennent la retirer ! (Il sort lentement.)

IS. VEUILLOT.

(A Continuer.)

LES PARTAGEUX.

PREMIER DIALOGUE.—LE DÉMOCRATE.

(Suite.)

Le Démocrate.—Je sais bien, père François, que vous lisez quelquefois dans les gros livres, et que vous avez étudié jadis pour être prêtre.

Le père François.—Mes études n'ont pas été longues et je ne lis guère, mon garçon ; mais je réfléchis beaucoup. Je vois, j'observe, j'étudie. Et puis, j'ai vécu, j'ai traversé sept, huit ou dix gouvernements, et je sais ce qu'ils valent. Nous avons eu quatre ou cinq républiques différentes, qui, toutes, ne valaient pas grand'chose. L'empire a eu deux ou trois modifications ; c'était la dictature et la guerre, mais au moins on vivait alors et on vivait bien. Après l'empire, trois monarchies qui nous ont donné l'ordre, la paix, la tranquillité. Depuis un an nous en sommes déjà à la quatrième forme de république ; quand donc nous arrêterons-nous ?

Le Démocrate.—Ah ! maintenant, voyez-vous, on ne s'arrêtera plus que dans la république démocratique et sociale.

Le père François.—Qu'est-ce que c'est que ça ?

Le Démocrate.—C'est la république sans président, avec une Assemblée nationale, une Convention permanente, l'impôt progressif, l'éducation gra-

tuite et obligatoire, le divorce, la liberté de tous les cultes, l'élection dans l'armée et dans la magistrature, la justice gratuite et mille autres réformes plus urgentes les unes que les autres. Nous voulons l'égalité absolue et la fraternité...

Le père François.—La fraternité ou la mort, n'est-ce pas ? Oui, oui, je connais tout cela. Ce sont les mêmes folies, presque les mêmes hommes. Ils n'ont rien oublié, rien appris. Je vois enfin de compte beaucoup de sang et de victimes ; des violences comme en 93 et la terreur ; c'est toujours le même système. *Exciter les passions basses, éveiller les mauvais instincts par de longues prédications, aimer les haines et les colères par des émeutes, faire naître des idées de vengeance, soulever la populace des villes pour s'en faire une arme toujours prête, s'emparer brusquement du pouvoir, organiser des comités de salut public, jeter le désordre, la confusion et la crainte par toute la France, et réaliser ainsi les plus absurdes projets, les folies les plus immorales.* J'ai vu tout cela ; j'ai vu encenser une prostituée à laquelle on donnait le nom de déesse Raison et prêcher qu'il n'y avait pas de Dieu. J'ai rencontré des hommes qui étaient chargés d'enseigner que l'âme n'existait pas, et qui chassaient Dieu des églises. Vous succomberez comme eux, pauvres fous, et la postérité se demandera si vous méritez plutôt la pitié que le mépris.

Le Démocrate.—Mais, père François, vous parlez-là comme un réactionnaire ; vous insultez sans répondre, sans discuter, sans combattre.

Le père François.—Que veux-tu que je discute, mon pauvre garçon ? Puis-je me battre contre les moulins à vent. La base de toutes vos réformes c'est l'impôt progressif, parce qu'il faut de l'argent pour faire des réformes. Or, l'impôt progressif est la plus stupide immoralité que je connaisse, la plus grossière erreur qui puisse entrer dans la tête d'un homme. Quand on arrive là, on a perdu le sens moral, le sens du vrai, le sens du bien, le sens du juste ; on a perdu tout bon sens. Il est inutile de discuter.

Nous autres, autrefois, nous voulions aussi l'égalité, mais l'égalité vraie, réelle, sérieuse ; l'égalité qui fait la dignité de l'homme et non pas son abaissement ; l'égalité qui relève, qui rend plus fort et meilleur ; celle qui veut que tout citoyen soit également citoyen, et qu'il contribue aux charges de l'Etat dans la proportion de ce qu'il a. Vous, vous voulez l'égalité dans la honte et dans la mendicité. Vous voulez vivre aux dépens de ceux qui ont plus d'ordre, plus d'activité, plus d'intelligence que vous, et qui ont su économiser, accumuler leur fortune. Voilà ce que vous appelez la république démocratique et sociale. La violence comme moyen, la misère, la honte, la mendicité, la paresse comme but. Si c'est ainsi que vous moralisez le peuple, il ne tardera pas à se dévorer lui-même. On peut vous redouter un moment, car vous ferez beaucoup de mal, mais vous n'êtes pas à craindre. Vous serez vous-mêmes, retiens bien ce mot, mon garçon, vous serez vous-même vos juges et vos bourreaux.

Le Démocrate.—Mais enfin, père François, ne faut-il pas que le riche vienne en aide au pauvre, que celui qui a donne à celui qui n'a point ? Et, si le riche est égoïste, est-ce que la loi ne doit pas intervenir pour le contraindre à être généreux ?

Le père François.—Avec ce système-là on pourrait ruiner le riche sous le prétexte qu'il n'est pas digne de sa fortune, et la donner tout entière au

pauvre sous le prétexte qu'il en est plus digne. On arriverait ainsi à l'absurde et à la folie. Qui est-ce qui peut être juge dans une semblable question ? Dieu seul voit nos consciences.

La loi respecte le droit. Jouir du fruit de son travail est un droit éternel et inaliénable.

Prendre à celui qui a, c'est voler.

Donner à celui qui n'a pas, c'est le corrompre.

La religion, le sentiment religieux, l'idée de Dieu peut seule changer la nature de ce double acte. Il devient alors moral et plein de dignité. Celui qui reçoit, reçoit de Dieu et de l'amour de Dieu. Ainsi tous deux conservent leur dignité et leur moralité.

Si la loi intervient pour prendre, elle vole, elle dépouille, elle blesse la liberté et la dignité de l'homme.

Si elle donne comme un droit, droit à l'assistance ou autre, elle corrompt ; elle blesse encore la dignité de celui qui reçoit.

Si tous les hommes ne sentent point ce double fait, tant pis pour eux, ils sont déjà corrompus.

Le riche doit dépenser librement sa fortune. La charité est essentiellement volontaire et spontanée sous peine de ne pas être.

Le pauvre doit travailler et gagner son pain à la sueur de son front. Quand il ne peut, il faut qu'il accepte des secours non pas comme un droit, mais comme un acte de bienveillance. Est-ce qu'il nous prend jamais fantaisie d'exiger de nos amis un conseil, un avis, un secours spirituel, le code en main et l'huissier derrière le dos ?

Pourquoi en serait-il autrement des secours matériels donnés aux besoins du corps ?

Selon moi, il n'y a pas de gens trop riches, il n'y en a pas de trop pauvres.

Il y en a qui ne savent pas employer convenablement leur fortune. Ils manquent de religion et d'intelligence : de cœur et d'esprit. Ils sont punis tôt ou tard.

Il y en a d'autres qui ne veulent point travailler ou qui ne savent pas économiser, arranger, distribuer le fruit de leur travail de manière à ne jamais manquer de pain.

Le Démocrate.—Pardonnez-moi, père François, si je vous interromps ; mais si ceux-là dont vous parlez ne gagnent pas de quoi vivre, si le temps pendant lequel ils travaillent ne fournit pas assez pour celui pendant lequel ils ne font rien, il n'y a pas de leur faute ; et c'est là toute la question.

Le père François.—Je sais bien qu'en ces derniers temps des braillards, des gens sans aveu, des jeunes fous, ont voulu persuader aux ouvriers des villes qu'ils ne gagnaient pas assez ; on a cherché à les exciter contre les riches ; mais malgré cela ils ont de quoi vivre, modestement, mais honnêtement, comme dit un ancien.

Il n'y a pas de sot métier. Tout état fait vivre son maître. S'il en était autrement, mon garçon, certaines professions n'auraient pas d'ouvriers, ce qui est absurde ; car si une profession utile avait peu d'ouvriers, elle deviendrait très-lucrative, et tout le monde s'y jetterait. Ainsi, il est bien certain, que tout état fait vivre son maître.

On y vit plus ou moins bien, diras-tu ? Sans doute, mon garçon ; mais je ne t'ai pas dit non plus que tout fût au mieux des mieux. Il ne s'agit en ce moment que de savoir si le remède que vous proposez n'est pas pire que le mal. C'est mon opinion, c'est l'opinion de toute la France à qui vous faites peur, ce sera votre opinion à vous-mêmes, lorsque vous aurez essayé. Éclairiez-vous, allez à l'école,

à l'école de l'expérience. Les leçons coûtent cher, dit le bon-homme Richard, et encore les fous n'y apprennent-ils pas grand chose.

Le Démocrate.—Mais dites donc, père François, c'est un sermon que vous nous faites là ; vous êtes donc toujours moraliste ?

Le père François.—Toujours, toujours, mon garçon, tant qu'il y aura des écorchés comme toi, il faudra faire de la morale, non pas pour eux, ça ne sert pas à grand-chose, mais pour soi, pour faire son devoir d'honnête homme. Les ânes, vois-tu, mangeront toujours des chardons.

Craignant de voir la discussion s'animer sur ce propos, je fis remarquer au père François que nous allions bientôt arriver, nous nous sommes à causer de choses indifférentes jusqu'au village, et nous nous séparâmes les meilleurs amis du monde.

2e. DIALOGUE.—LE SOCIALISTE.

Le père François aime beaucoup jaser et bavarder. Il ne s'en arquite pas trop mal, comme vous voyez. Quand un malin de la ville, un enjôleur vient dans le pays, c'est toujours au père François qu'on l'adresse. Il trouve à qui parler. Je vais maintenant vous rapporter aussi exactement que possible un autre entretien que j'ai entendu de mes propres oreilles quelques jours après celui qui précède. Vous verrez que le père François sait beaucoup de choses sans en avoir l'air, et que surtout il a un bon jugement, un esprit juste et le cœur droit. Avec cela on se tire toujours d'affaire.

Le Socialiste.—Eh bien ! père François, est-ce que vous n'êtes pas un peu socialiste ?

Le père François.—Ça dépend, mon garçon ; qu'est-ce que tu appelles socialiste ? Je ne suis ni démocrate, ni communiste, ni partageux. Je désire le bonheur de tous les honnêtes gens, et je voudrais pouvoir soulager les malheureux, les paresseux et les vauriens.

Le Socialiste.—Mais enfin ne voudriez-vous pas voir de nombreuses réformes sociales ? Ne désirez-vous pas le bien-être pour tout le monde ? Est-ce qu'il ne faut pas que chacun vive ?

Le père François.—Sans doute, sans doute ; il faut que tout le monde vive. Mais nous ne sommes pas sur la terre pour nous engraisser à rien faire ; nous y sommes pour travailler tard et matin et pour tâcher de gagner l'autre monde qu'on dit meilleur que celui-ci, ce que je crois bien volontiers, car celui-ci ne vaut pas grand-chose, surtout maintenant. Si nous n'avons qu'à boire, manger et dormir, ça ne serait vraiment pas la peine de nous donner tant de mal. Nous serions moins heureux que nos poules et nos vaches, qui ont moins de soucis que nous et ne se tourmentent guère du lendemain. Mais tout cela ne me regarde point ; je parle là comme un aveugle des couleurs et comme toi de politique : chacun son métier.

Le Socialiste.—Oui père François, laissons là la vie future à laquelle personne n'entend mot. Occupons-nous de la vie présente, ça vaut mieux.

Le père François.—Je ne dis pas cela, mon garçon ; au contraire, il faut y penser souvent, à part soi, car c'est une question qui en vaut bien la peine. Mais je dis que je n'en dois pas causer avec toi, parce que ce n'est pas mon affaire. Je me contente d'y croire, tout bonnement, comme ont fait mon père et mon grand-père ; comme je crois que mon blé poussera, que mes pommes viendront, que j'aurai un

veau dans quelques jours et que le soleil se lèvera demain pour nous éclairer. Si on ne croyait pas à ces choses-là, vois-tu, on ne ferait plus rien, on irait au hasard, sans but, sans motif, comme une corneille qui abat des noix.

Le Socialiste.—Avec ces idées-là, vous devez croire aussi que Dieu, qui est bon, nous a faits pour être tous heureux ?

Le père François.—Tous ça dépend ; si tu entends par là tous les honnêtes gens, oui ; mais les fripons, les paresseux, les vauriens ne sont pas faits pour être heureux.

Le Socialiste.—Est-ce leur faute, voyons, si, mal élevés, misérables et pauvres, ils ont été poussés au crime et entraînés dans le vice ?

Le père François.—Quand on est honnête, mon garçon, on l'est toute sa vie et dans toutes les positions que le hasard vous fait.

Le Socialiste.—Avouez cependant qu'il est plus facile d'être honnête quand on est riche que quand on est pauvre. La faim pousse à bien des malheurs.

Le père François.—Aussi estime-t-on davantage l'homme pauvre qui a toujours pratiqué la justice. Il n'en a que plus de mérite et plus de satisfaction ; mais la fortune, quelle qu'elle soit, n'empêche pas d'être ambitieux, fourbe, trompeur et malhonnête.

Le Socialiste.—Si nous avions tous notre existence assurée, le travail garanti, n'y aurait-il pas moins de crimes, de vols, de souffrances, de désespoirs, qui ont pour cause la misère ?

Le père François.—L'homme qui hésite entre le pain et le déshonneur et qui choisit le déshonneur, était criminel même avant d'avoir eu faim. Le besoin n'a été pour lui qu'un prétexte et une excuse. Honte à lui !

Si nous avions l'existence assurée pour nous et pour nos enfants, nous travaillerions moitié moins, la plupart même ne travailleraient plus du tout. Nécessité, mère d'industrie, dit le proverbe ; c'est le besoin qui fait notre activité, notre courage, et qui nous donne une énergie infatigable. Avec l'existence assurée, nous devenons des chiens qu'on fouette ou des bestiaux qu'on engraisse à l'étable ; et puis, est-ce que c'est possible d'assurer l'existence à chacun ? toutes les richesses du globe n'y suffiraient pas.

Le Socialiste.—Mais l'Etat pourrait garantir à chacun de quoi vivre sous la condition de travailler certaines heures tous les jours.

Le père François.—Encore l'Etat, encore des impôts, encore des gendarmes pour faire travailler les paresseux. Le besoin, la nécessité me semble un moyen plus simple, plus sûr, plus expéditif pour arriver au même résultat. Est-ce que je veux qu'un fonctionnaire quelconque, un surveillant, un inspecteur vienne mettre le nez dans mes affaires ? Je suis homme, je suis libre et prétends rester libre toute ma vie.

Le Socialiste.—Avez-vous vu les ateliers nationaux, père François ?

Le père François.—Si je les ai vus, vos rateliers nationaux ! je le crois bien ; des repaires de fainéants et de vauriens qui se croisaient les bras toute la sainte journée.—Pourrais-tu me montrer un pouce d'ouvrage utile qui soit sorti de cette machine-là ?—Et c'est nous, nous autres pauvres paysans, qui avons payé les pots cassés.—Les ateliers nationaux et les 45 centimes, vois-tu, je n'oublierai jamais ça ; j'en ai encore le cœur gros. Nous qui travaillons du

matin au soir pour nourrir à rien faire un tas de bandits et de propres à rien....

Le Socialiste.—Faut pas vous emporter. Sans doute il y a eu des abus ; mais l'idée était bonne ; ça aurait pu marcher.

Le père François.—Allons donc ! tant qu'on ne travaille pas pour son compte, vois-tu, on travaille mal ; on en fait le moins possible. Vous avez beau parler de fraternité, de dévouement, l'homme est égoïste ; il pense à soi d'abord, et aux autres quand il en a le temps. Les ateliers nationaux, c'est l'organisation de la paresse protégée par l'Etat.

Le Socialiste.—Mais pourquoi ne travaillerait-on pas aussi bien, aussi vite, dans un atelier national que dans un atelier particulier ? Au contraire, il me semble qu'on doit y mettre plus d'amour-propre et plus d'activité.

Le père François.—Quand chacun défend sa peau, il la défend bien ; quand il défend celle de son voisin, dans ! il s'en acquitte comme il peut, c'est-à-dire fort mal. L'ouvrier qui est à son compte ou à la journée fait bien pour avoir toujours de l'ouvrage. Si l'Etat lui garantit du travail, il n'a plus à s'inquiéter de rien ; il est sûr de ne pas mourir de faim : il devient paresseux, débauché, insouciant et plein de mauvaises habitudes. Il ne faut pas beaucoup de malice pour comprendre ça. Si le blé poussait tout seul, on s'occuperait peu de cultiver la terre, et si les pains de huit livres venaient tout cuits sur les arbres, on ne songerait pas à chauffer le four.

Le Socialiste.—Vous parlez de four, père François, est-ce qu'il ne vaudrait pas bien mieux n'avoir qu'un four pour tout le village, une cuisine, une basse cour, une étable, un poulailler, un ballier, une grange, une cave, un pressoir, etc. ? Voyez donc quelle immense économie on ferait. On emploierait moins de monde, moins de temps, moins d'argent, moins de matériaux pour chaque chose, et tout le monde profiterait.

Le père François.—Ta, ta, ta ; je connais ces rêves-là, mon ami ; nous avons fait la première révolution précisément pour être chacun chez nous, tous libres, tous égaux, tous indépendants, et vous voulez, aujourd'hui, nous faire revenir en communauté. Ah ça ! où avez-vous la tête ? Il s'agit bien d'économiser par ici, de rogner par là ; il s'agit de vivre chacun chez soi, chacun pour tous, en laissant à tous une liberté absolue. Si je suis moi, je veux que tout ce qui m'entoure soit moi aussi et à moi. Je n'entends me marier ni avec mon voisin de gauche ni avec mon voisin de droite. Qu'ils aillent en enfer si ça leur plaît, je ne prétends point leur tenir compagnie. Avec ce système dont tu parles, il faudrait vivre tous comme des soldats dans une caserne. Rien ne serait à personne ; tout serait à tous. Je ne m'appartiendrais même pas moi-même.

Le Socialiste.—Mais pardon, père François, vous seriez tout aussi libre, ou à peu près ; vous n'auriez qu'à vous soumettre à la règle commune, à la discipline pendant les heures de travail, le reste du temps serait à vous.

Le père François.—Pentends être maître chez moi et n'obéir à personne ; voilà ce que j'appelle la liberté ; tandis qu'avec vos inventions l'homme n'est plus libre, c'est une machine, un animal, un âne que l'on hâte et que l'on mène par la longe, à coups de bâton, où il faut qu'il aille. Eh ! mon pauvre garçon, si tu savais ce que c'est que d'être libre, si tu avais tant seulement deux pouces de terre à toi, tu verrais qu'il vaut encore mieux être malheureux

chez soi qu'heureux chez les autres.

Le Socialiste.—Vous ne seriez pas chez les autres, père François ; vous seriez chez vous, au milieu de vos amis, de vos parents, de votre famille ; au lieu de travailler chacun pour soi, vous travailleriez tous pour chacun, c'est-à-dire pour la communauté.

Le père François.—Les bons piocheraient pour les mauvais, les courageux pour les fainéants, n'est-ce pas ?

Le Socialiste.—Il n'y aurait plus de fainéants.

Le père François.—S'il n'y avait pas de fainéants, il n'y aurait pas de misérables, et chacun gagnerait de quoi vivre. Mais comme il y a des paresseux, il y a des pauvres, il y en aura toujours. Ce n'est point avec vos inventions que vous rendrez l'homme meilleur, plus actif et plus courageux. Ces qualités-là viennent du cœur, voir-tu ; elles sont dans le sang. Bon chien tient de race ; tel père, tel fils. Si un homme est laborieux, ses enfants le sont aussi. J'appelle être chez les autres quand votre voisin, quand le premier passant venu a le droit de venir vous demander ce que vous faites. Ça n'est pas être libre, et quant à moi, ça ne me conviendrait guère.

Le Socialiste.—Cependant vous obéissez aux lois, père François ; vous observez ce qu'elles commandent ?

Le père François.—Sans nul doute, comme doit faire tout bon citoyen.

Le Socialiste.—Eh bien ! si l'Etat s'emparait des grandes administrations, des grandes industries, de l'agriculture, du commerce, etc., pour les administrer à son profit et au profit de tous ; s'il nous imposait huit ou dix heures de travail par jour ; s'il prenait tous les produits, toutes les richesses pour les distribuer à chacun selon ses besoins, que diriez-vous, père François ?

Le père François.—Je ne dirais rien, mon garçon, je prendrais mes sabots à mon con et je quitterais bien vite le pays. Une semblable entreprise serait la plus grossière folie qui se pût voir en ce monde, et je croirais que mes compatriotes ont tous perdu la tête le même jour. Quoi ! plus d'industrie libre, plus de commerce libre, plus d'agriculture libre ! en France, dans un pays où l'on se bat depuis cinquante ans pour la liberté ! Il est vrai qu'on s'y bat aussi pour la fraternité de Caïn ; mais si cela arrivait, je n'y croirais pas, je ne pourrais pas le croire. Est-ce possible ? Quoi ! il nous faudrait faire de l'industrie par ordre du gouvernement, du commerce par ordre du gouvernement, de l'agriculture par ordre du gouvernement ! et le gouvernement, ce seraient une dizaine de fous, de fourbes et d'écervelés qui auraient escaladé le pouvoir pour se proclamer dictateurs ! Il ne manquerait plus que l'Etat se fit aussi banquier, et qu'il accaparât tout l'argent. Alors il nous tiendrait par tous les bouts : la bourse et la vie ; nous deviendrions ses esclaves, ses serfs, ses machines !

Le Socialiste.—La conséquence de mes projets de réforme est en effet de rendre l'Etat seul maître absolu de tous les citoyens. Mais l'Etat, étant lui-même la réunion des citoyens, ne peut ni faire mal, ni agir contre ses propres intérêts. Ainsi vos craintes ne sont pas fondées ; nous ne perdrons rien de notre indépendance ou de notre dignité en devenant tous fonctionnaires de l'Etat.

Le père François.—Tu ne sais ce que tu dis, mon garçon ; l'Etat peut faire mal, même l'Etat républicain ; et ce qui le prouve, ce sont les révolutions elles-mêmes. Quand on change le gouvernement,

c'est qu'il ne convient pas ; voilà assez de fois que nous en changeons. Qui dit majorité, ne dit pas toujours vérité, justice, équité ; si la majorité se trompe, le machin éclate tôt ou tard. La société ne peut pas vivre dans l'erreur. Ainsi, d'abord parce que l'Etat peut se tromper, il ne doit pas se faire industriel, agriculteur, commerçant ; il ne doit pas gêner notre liberté d'action et rognier notre indépendance.

Mais, je vais plus loin, et je dis que quand bien même la majorité ne se tromperait jamais, quand même le gouvernement ne serait jamais dans l'erreur, il ne devrait pas encore accaparer les grandes branches d'activité sociale. Il importe à notre dignité que nous soyons indépendants de toute entrave, de tout empêchement, de toute influence directe et immédiate. Nous devons travailler par nous-mêmes et nous développer avec une entière liberté. Si l'Etat s'emparait de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, il nous obligerait à penser et à agir comme lui, pour lui, comme lui. Chaque matin les gendarmes viendraient nous surveiller, et le garde champêtre voudrait diriger nos travaux. Ça serait le plus rude et le plus absurde esclavage qu'on eût jamais vu. Nous avons conquis la liberté en 89, la vraie liberté celle qui rend l'homme fort, grand et digne, nous ne voulons pas retomber maintenant sous la servitude des barbares. Arrivez un peu avec vos folies, et vous verrez comme nous vous recevrons. C'est pour vous que nous gardons nos fourches.

Le Socialiste.—Allons décidément, père François, il n'y a pas moyen de vous faire entendre raison ; vous êtes emêlé comme un Picard que vous êtes. Avouez cependant que si vous empruntez de l'argent à 8 pour cent, vous ne seriez pas fâché d'avoir une banque agricole qui pût vous en fournir à 4 tout au plus ?

Le père François.—Nous empruntons à 8 pour cent absolument comme dans les villes on escompte des billets à 8 pour cent ; c'est le même taux ; nous ne sommes ni plus ni moins privilégiés. Aujourd'hui, depuis votre république, nous n'en trouvons même plus du tout. Nous serions bien heureux d'en avoir encore à 8. L'année dernière, aux élections, tous les candidats promettaient de travailler à baisser le taux de l'intérêt, à organiser des banques agricoles, à venir en aide aux habitants des campagnes. Depuis un an, nous leur donnons vingt-cinq francs (1) par jour ; qu'ont-ils fait ? Rien. C'est que le taux de l'intérêt ne se fixe pas par une loi, ne se décrète pas comme une ordonnance. Il dépend de la prospérité des affaires, et varie suivant la confiance qu'inspire le gouvernement. Avant la révolution nous avions facilement de l'argent à 5 pour cent ; si la paix s'était maintenue, nous en aurions eu bientôt à 4. Aujourd'hui, nous n'en trouvons à aucun taux. D'où cela vient-il si ce n'est de l'état des affaires ?

Eh bien mon garçon, une banque agricole, quelle qu'elle soit, ne peut pas faire que l'argent vaille 4 du cent quand il vaut 5. Ou bien il faut que l'Etat supporte la différence. Or l'Etat c'est nous, c'est le contribuable ; c'est une augmentation d'impôt. Nous en arrivons toujours là.

Je sais bien que vous voulez prendre aux riches pour donner aux pauvres, et faire supporter ces augmentations d'impôts par les gros propriétaires. Mais je sais aussi que tout ce qui est contre la justice ne peut subsister. A quoi bon faire des lois qui préparent

(1) 5 piastres.

des désordres, et vouloir des mesures qui sont grosses de révolutions et de périls ?

Et puis cette banque agricole, c'est encore un moyen de nous tenir et de nous faire marcher. Quand j'ai besoin d'argent, j'aime bien mieux m'adresser à un citoyen qui n'est ni plus, ni moins que moi, et qui, une fois l'acte signé, n'a pas à mettre le nez chez moi, ni à s'inquiéter de ce que je fais. Je reste libre, lui aussi. Je suis mon maître, lui le sien ; pour moi c'est là le grand point. Avec la banque agricole, je serais soumis à un tas de surveillants, d'inspecteurs, de fonctionnaires qui voudront savoir comment je fais mes affaires. Tout cela me déplaît et me gêne.

Le Socialiste.—Vous ne voulez ni des réformes sociales, ni de la banque agricole, ni de l'administration de l'Etat, vous êtes donc content de tout ce qui est ?

Le Père François.—Oui en principe je suis content de tout ce que nous avons conquis depuis 89. Je ne veux que des améliorations et non des révolutions. Si la confiance se rétablissait, si les affaires reprenaient, nous supporterions tant bien que mal la république, et nous arriverions sans doute à être plus heureux. Au lieu de dépenser tout l'argent dans les villes, parce qu'il a peur des émeutes, il faudrait que le gouvernement songeât plus à améliorer et à embellir nos campagnes, à réparer nos routes, à reconstruire, à orner nos églises, à propager les bonnes méthodes de culture, les bonnes graines et les bons plants d'arbres, à encourager les élèves de bestiaux, à rendre la vie des champs sous tous rapports plus agréable, plus animée, plus active, plus attachante. Il faudrait, en un mot que le gouvernement songeât enfin sérieusement que la France est un pays essentiellement agricole, et que c'est vers l'agriculture, vers la propriété foncière qu'il faut diriger son activité. Je crois que peu à peu le trop plein des grands centres industriels disparaîtrait, l'équilibre se rétablirait, et nous ne serions plus exposés à ces secousses violentes qui viennent périodiquement nous bouleverser ; secousses d'autant plus désastreuses, que personne n'en comprenant le sens ni la portée, on se perd dans des divagations infinies pour essayer de les expliquer. De là ces doctrines, ces systèmes, ces rêves qui ne manquent jamais de pousser après les révolutions comme les champignons après l'orage

(A Continuer.)

MORALE.

SIMON DE NANTUA,

ou

LE MARCHAND FORAIN.

(Suite.)

XIII. Simon de Nantua fait une proclamation sur les avantages et l'histoire de la vaccine.

En entrant dans la ville de Bar-sur-Aube, Simon de Nantua s'arrêta brusquement devant une maison sur le seuil de laquelle était assise une petite fille. Je ne savais d'abord quel pouvait être le motif de l'indignation que je voyais dans les yeux de mon compagnon de voyage ; mais je m'aperçus bientôt que l'enfant qu'il regardait avait le visage couvert de plaques rouges, et je devinai la pensée de Simon de Nantua. Celui-ci entre et demande la mère.—

Cet enfant est-il à vous ? dit-il.—Oui, monsieur.—Eh bien ! vous auriez mérité de le perdre.—J'en ai eu assez de peur ; la malheureuse a été à deux doigts de la mort.—Dites que vous avez failli la tuer. Comment ! vous avez des bureaux de vaccination, et vous attendez que la petite vérole vienne menacer les jours de vos enfants ! Savez-vous... ?

Pendant que Simon de Nantua parlait, nous entendîmes un tambour qui rappelait dans la rue.—Qu'est cela ? dit le père Simon.—C'est apparemment pour donner un avis de la mairie.—Bon ! prétez-moi votre enfant.

Il emporte, en parlant ainsi, la petite convalescente et va se placer avec elle à côté du tambour. Les passants s'étaient arrêtés pour écouter ce qu'on avait à leur annoncer, et formaient un cercle dans le milieu de la rue. Aussitôt que le tambour eut fini son roulement, l'orateur de la mairie s'appêta à prononcer son discours ; mais Simon de Nantua, à qui l'impatience fit oublier les règles de la politesse, lui coupa la parole en s'écriant :

Habitants de Bar-sur-Aube,

Voyez cette petite fille ; elle vient d'avoir la petite vérole ; elle a été sur le point de mourir ; elle portera toute sa vie les marques de la maladie qui l'a défigurée. Que penseriez-vous d'une mère qui, ayant du pain dans sa maison, laisserait mourir de faim son enfant ? Que pensez-vous d'une mère qui laisse son enfant exposé au danger d'un mal souvent mortel, quand elle a à côté d'elle tous les moyens de prévenir ce mal ? Une si coupable négligence mériterait un grave châtement. La bienfaisance du gouvernement a établi partout des bureaux de vaccination ; vous pouvez tous faire vacciner vos enfants, et ceux qui se refusent à le faire, soit par obstination soit par négligence, sont coupables envers eux-mêmes, envers le gouvernement, envers toute la société. Ils compromettent l'existence de la génération naissante, en fournissant des aliments à un mal contagieux. Voulez-vous conserver vos enfants ? ou bien aimez-vous mieux vous exposer, soit à les perdre, soit à les voir défigurés, peut-être même aveugles, car cette infirmité si redoutable est le plus souvent une conséquence de la petite vérole ? Croyez-moi, ceux d'entre vous qui négligent une précaution devenue un devoir sacré s'en repentiront un jour. Quand le mal est venu, il n'est plus temps de le prévenir : s'il trouve la porte ouverte, il entre, et une fois entré il fait ses ravages. Il y a des gens qui ne doutent de rien, et qui disent : Nous verons quant nous y serons. Ces gens-là sont des fous. L'homme qui a du bon sens voit de loin et se tient sur ses gardes. Le bonheur ne vient par tout seul, il veut que l'on cours après lui ; mais le malheur ne se fait pas chercher et vient de lui-même. Quand vous bâtissez votre maison, ne prenez-vous pas toutes les précautions pour que le feu ne puisse pas s'y mettre ? Vos enfants vous sont-ils moins chers que votre maison ? Ne voulez-vous pas aussi faire ce qu'il faut pour les préserver d'un mal qui peut vous les enlever ? Savez-vous combien la petite vérole tuait d'enfants avant la découverte de la vaccine ? Sur sept qui étaient atteints du mal, il en périssait au moins un, et il y en avait à peine un ou deux qui ne gardassent aucune trace fâcheuse de la maladie. Dans votre ville seulement la petite vérole devait enlever chaque année une douzaine d'enfants au moins. Ce sont autant de victimes que la vaccine doit sauver aujourd'hui. Mais j'en vois parmi vous qui ont l'air de secouer la tête et de se défier du

préservatif. Ne voilà-t-il pas de beau docteurs, pour s'imaginer qu'ils en savent plus que les médecins de tous les pays? Vous auriez peut-être plus de confiance aux drogues de quelque charlatan qui vous ferait de beau discours! Ce n'est pas pour avoir votre argent que je parle, c'est pour votre bien, et voilà tout; c'est parce que j'ai un peu couru le monde, et que j'ai vu ce qui se passe dans les autres pays. Vous ne savez peut-être pas ce que c'est que la vaccine? eh bien! je vais vous apprendre comment elle a été découverte.

Il y avait en Ecosse un médecin nommé Jenner, qui avait beaucoup observé les ravages de la petite vérole, et qui cherchait depuis longtemps quelque moyen pour adoucir une calamité si funeste à l'espèce humaine. Il n'avait pu rien découvrir, lorsqu'il s'aperçut que les bergers du pays, et il y en a beaucoup en Ecosse, gagnaient quelquefois des boutons semblables à ceux qui viennent au pis des vaches. Il interrogea ces bergers, et il apprit que ceux qui avaient eu cette maladie ne gagnaient jamais la petite vérole. Dans le même temps un Français nommé Rabau, habitant de Montpellier, avait fait la même observation et en avait parlé à un docteur anglais, qui la communiqua lui-même au médecin écossais. Celui-ci fit aussitôt des expériences d'après lesquelles il reconnut que les observations de M. Rabau et les siennes étaient fondées; alors il fit connaître cette découverte, et tous les médecins confirmèrent par d'autres expériences celles que Jenner avait faites. On a été jusqu'à faire coucher, pendant plusieurs nuits, un enfant vacciné avec un autre enfant très malade de la petite vérole, et le mal ne s'est point communiqué. Il y a ensuite des gens qui disent que la vaccine donne d'autres maladies. Les imbéciles croient cela; mais ce sont des contes! elle empêche d'avoir la petite vérole, et voilà tout. C'est un bienfait si grand, que tous le monde devrait savoir le nom de l'Écossais Jenner et celui du Français Rabau, pour les répéter sans cesse avec reconnaissance dans tous les pays de la terre.

Je vous disais que tous ceux qui ne font pas vacciner leurs enfants s'en repentiront. Tenez, voilà ce que j'ai vu dans un de mes voyages. Une femme avait deux enfants, mais il y avait un des deux qu'elle aimait avec une préférence très-marquée. Cette préférence est toujours coupable dans le cœur d'une mère; elle offense la nature: ainsi Dieu punit cette mère. Elle consentit à faire vacciner celui de ses enfants qu'elle aimait le moins, mais elle craignit d'exposer l'autre à l'influence d'un préservatif dont elle ignorait les précieux effets. Qu'arriva-t-il? La petite vérole vint à régner dans le canton. L'enfant préféré était sans défense contre le mal; il en fut atteint et y succomba. L'autre ne fut point attaqué, et vit encore. Habitants de Bar-sur-Aube! prenez garde d'imiter cette malheureuse mère, doublement coupable et bien cruellement punie! Voilà ce que j'avais à vous dire.

Simon de Nantua avait excité une grande attention. L'adjoint de la mairie l'avait écouté lui-même d'un air tout étonné, et n'avait pas voulu interrompre son discours. Lorsque Simon eut cessé de parler, il se tourna vers l'adjoint: Monsieur, lui dit-il, je vous demande pardon de la liberté que j'ai prise; mais j'ai cru bien faire en disant ce que j'ai dit.—Vous avez si bien fait, répondit l'adjoint, que je n'ai plus rien à dire moi-même, car ma proclamation n'avait pas d'autre objet que d'annoncer aux

habitants que la petite vérole menaçait le pays, et de les engager à se prémunir contre le mal. Vous avez parlé plus énergiquement que je l'aurais peut-être fait, et je vous en remercie.—Monsieur, il n'y a pas de quoi, cela est parti du cœur, et je souhaite que chacun profite de l'avis.

— Messieurs les Agents de l'Ordre Social sont priés de vouloir bien demander aux abonnés de ce journal dans leurs localités respectives, le montant du semestre courant, qui est payable d'avance, et nous faire parvenir au plutôt les sommes par eux reçues.

L'ORDRE SOCIAL.

"C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde."

QUÉBEC, JEUDI, 25 JUILLET, 1850.

Pour l'Ordre Social.

TORONTO, 19 Juillet, 1850.

Mr. le Rédacteur,

La besogne législative progresse bien lentement, et d'après les mesures introduites chaque jour, il est impossible de dire quand la session finira. Les représentants sont fatigués, et surtout ceux du Bas-Canada qui paraissent désirer beaucoup de s'en retourner chez eux. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement prolongerait la session plus longtemps. On a passé quelques mesures importantes; il en reste encore quelques autres dont on peut disposer aisément avant la fin du mois. Un grand nombre de membres ministériels sont décidés à partir à la fin du mois, de sorte qu'on peut anticiper que l'administration sera en minorité avant qu'il soit peu, si elle ne retire pas quelques mesures qui sont en progrès.

Parmi les mesures ministérielles nouvellement introduites, se trouve un bill de M. Lafontaine pour rappeler l'acte des Ecoles du Bas-Canada. Il paraît que ce monsieur a cédé à l'importunité, aux menaces mêmes, dit-on, de certains représentants éteignois du Bas-Canada, miendians de popularité qu'ils savent ne pouvoir conserver qu'en flattant les préjugés de leurs localités contre l'instruction. Ces hommes savent très-bien que l'instruction donnerait le coup mortel à leur influence, et voilà pourquoi ils font tant d'efforts pour en arrêter l'essor.

Il est vraiment déplorable que l'administration ait cédé aux éteignois; cette faiblesse recule l'éducation de 25 ans au moins, dans notre Bas-Canada. Et c'est justement au temps où la loi commence à fonctionner, grace, si vous voulez, à l'énergie tardive déployée par le gouvernement, que l'on vient donner gain de cause aux éteignois et jeter le découragement dans les rangs des amis de l'éducation. Franchement, l'administration a commis une faute imparable en consentant à se charger d'une semblable mesure. Son devoir était de laisser la loi telle qu'elle est, de veiller à son exécution jusqu'à ce que la législature ait eu le temps de se procurer les informations et les données nécessaires pour amender la loi actuelle qui n'est pas certes, sans défauts. Ainsi, nous allons retourner, dit-on, au régime inauguré par la loi

de 1832 ; cette jolie petite loi au moyen de laquelle certains représentants, commissaires, visiteurs d'écoles ont fait de si bonnes affaires avec les fonds destinés au soutien de l'instruction publique.

Il y a eu ici une révolution parmi les employés de la chambre qui ne se trouvant pas assez rémunérés, ont présenté un ultimatum demandant une augmentation de salaire et menaçant de se retirer en cas de refus. La chambre n'ayant pas jugé à propos de se conformer aux exigences de ces messieurs, un grand nombre d'entre eux ont quitté Toronto.

Pas encore de nouvelles des subsides dont l'apparition est si ardemment désirée, et qui est le signe certain de la clôture prochaine des travaux parlementaires.

Tout à vous,
V. W.

RAPPORT DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION
DU BAS-CANADA, POUR 1849.

Le nombre d'enfants qui ont fréquenté les écoles pendant les premiers six mois de 1849 excède de 1520 le chiffre des enfans qui fréquentaient les écoles pendant les derniers six mois de 1848. M. le Surintendant, a tout lieu de croire, dit-il, que le chiffre de la 2e. période de 1849 surpassera encore un peu celui de la première, quand tous les rapports lui seront parvenus.

Depuis le dernier rapport, il a été établi 29 écoles modèles ; dont la valeur varie depuis £250 à £2000, formant un total de £22,826.

Le Surintendant insiste avec raison, sur la nécessité absolue de pourvoir à l'établissement d'une école normale. Il est une vérité incontestable, c'est que jamais on ne parviendra à avoir un nombre suffisant d'instituteurs capables, et par conséquent, jamais on n'obtiendra un résultat utile, pratique de nul système d'instruction publique, tant que le pays n'aura pas été doté d'écoles normales dans lesquelles on formera des instituteurs et des institutrices capables de remplir les hautes et importantes fonctions de l'enseignement. Pourquoi le Haut-Canada possède-t-il une école normale, quand le Bas-Canada n'en a pas ? Une suggestion que nous avons vue avec plaisir dans ce rapport, est celle qui a trait à l'établissement d'une institution de Sourds-muets dont le nombre est malheureusement trop grand dans notre province.

La Législature du Bas-Canada avait passé une loi qui donnait à ces infortunés les moyens de devenir des êtres pensants et raisonnables. R. McDonald, éc., dont les connaissances sont universellement reconnues, fut placé à la tête de cette institution, et pendant sa courte durée, il procura à un nombre assez considérable d'élèves, les bienfaits inappréciables qui découlent de l'instruction. Des motifs que nous ne voulons pas qualifier, amenèrent la clôture de cet établissement si utile. Et depuis cette époque, le Canada a cessé de compter dans son sein une institution possédée par tous les pays civilisés. Mais si la législature a vu d'un œil indifférent le malheureux état d'un grand nombre de nos compatriotes, la religion est comme toujours, venue à leur secours, et Monseigneur l'Evêque de Montréal a, avec ses faibles moyens, établi une école de Sourds-muets qu'il soutient avec l'aide de personnes charitables.

Une autre suggestion qui mérite l'attention de la Législature, est l'établissement d'un journal d'édu-

cation. Dans chaque pays de l'Europe ou l'éducation est en honneur, dans les Etats-Unis, dans le Haut-Canada même, il existe un ou plusieurs journaux spécialement rédigés dans l'intérêt de l'instruction. Pourquoi le Bas-Canada n'aurait-il pas aussi un tel journal ?

TABLEAU DES ÉCOLES EN OPÉRATION PENDANT
LES DERNIERS SIX MOIS DE 1848.

Sous le contrôle des Commissaires,.....	1730
Dissidentes,.....	20
Nombre d'enfants de 5 à 16 ans, fréquentant les écoles,.....	67,152
Montant alloué à ces écoles,.....	£14,500
payé,.....	£12,030
<i>Premiers six mois de 1849.</i>	
Ecoles sous le contrôle des Commissaires,.....	1389
dissidentes,.....	28
Nombre d'enfants de 5 à 16 ans, fréquentant les Ecoles,.....	54,758
Montant alloué à ces Ecoles,.....	£14,500
payé,.....	£ 9,764

Epoques.	Ecoles en activité.	Nombre d'enfants qui fréquentaient les écoles.	TABLEAU DES ÉCOLES EN ACTIVITÉ PENDANT LES ANNÉES:—	
			Montant payés par le Gouvernement.	Montant payé pour construction ou réparation d'écoles.
1842 (*)	804	4935	£ 9290	7 6
1843	1298	39397	17131	18 84
1844	1832	61031	25409	9 95
1er. partie 1845,	1737	59389	12713	16 6
1845-1846,	1830	69887	26097	12 2
2e. partie 1846,	1211	46325	8698	15 2
2e. partie 1846,	1632	60685	11369	13 9
1er. partie 1847,	1727	68133	12510	2 1
2e. partie 1847,	1741	67267	12938	12 10
1er. partie 1848,	1651	66579	11637	2 4
2e. partie 1848 (*)	1750	67152	12030	19 3
1er. partie 1849 (*)	1713	68422	11605	17 3
2e. partie 1849 (*)	1417	64758	9764	1 14
Total,			£181,033	8 114
				39511 0 6
Nombre Total des Ecoles Modèles bâties dans le Bas-Canada,.....				75
Estimation des arbitres pour bâties ou réparations d'écoles,.....			£22621	15 8

(*) Rapports incomplets.

Montant accordé par le gouvernement	39511	0	6
Montant fourni par les habitants....	53110	15	2

Nombre total des maisons d'écoles pour lesquelles le gouvernement a donné de l'aide pour les bâtir ou les réparer,.....	915
---	-----

La loi d'Éducation.

M. Lafontaine vient d'introduire un bill pour rappeler la loi actuelle des Ecoles du Bas-Canada. Nous n'avons pas encore vu ce bill ; mais ce qu'en disent la *Minerve* et le *Pilot* peut donner une idée de ses dispositions :—

« Nous voyons par un avis de motion de l'hon. M. LaFontaine, qu'il doit proposer que les lois actuelles de l'éducation soient rappelées, et sans doute y substituer une loi nouvelle. Cette avis n'a pas laissé que de nous surprendre, car nous nous rappelions que dernièrement M. LaFontaine lui-même répondant à une question du Dr. Fortier, s'enquérant si le gouvernement avait en contemplation quelque changement à la loi d'éducation, avait dit que le gouvernement ne se proposait pas de rien faire cette année à ce sujet. Quelle a pu être la raison qui a amené cette nouvelle détermination de la part du gouvernement ? nous l'ignorons ou à peu près. Si nous en croyons la rumeur qui court ici, le gouvernement aurait cédé à l'obsession d'un certain nombre de membres, qui jamais ne sont contents de ce qui existe, et qui sans cesse veulent des changements. Il serait bon néanmoins de se persuader qu'il est de ces sujets, où c'est tout détruire que d'être sans cesse dans l'hésitation, car c'est laisser croire au peuple que vous-mêmes, vous n'êtes pas sûrs si ce que vous faites est bien dans son intérêt. Or, comment voulez-vous que lui-même il le croit après cela, surtout s'il s'agit d'une chose dont il ne comprend pas bien l'utilité, et pour laquelle vous le faites payer sans lui amener aucun retour de suite ? Quand même donc notre système ne serait le plus parfait, il nous semble qu'il serait mieux de le laisser subsister quant au fond, se contentant d'améliorer tous les ans ce que l'expérience suggère.

« Nous ne voyons pas d'ailleurs à quel système nouveau nous pourrions avoir aujourd'hui recours, si du moins nous désirons vraiment un système d'éducation générale. On a essayé de la cotisation volontaire, et ce n'est qu'après s'être convaincu que jamais par son moyen nous n'aurions un système d'éducation générale, qu'on l'a abandonnée. Reste donc la cotisation forcée, que l'expérience a prouvé être le seul système vraiment équitable et praticable généralement. Cependant dans les amendemens de la session dernière, on est parvenu à combiner les deux systèmes ensemble avec certaines restrictions. Que veut-on donc nous donner cette année ? Reviendrait-on à un système qu'on a reconnu insuffisant après quelques années d'expérience ? Nous ne pouvons nous empêcher de le répéter, toutes ces tentatives ne sont propres qu'à démoraliser le peuple. Bientôt il ne voudra plus d'aucune loi qui le contrariera tant soit peu. Il est tems qu'on y fasse une attention sérieuse. Ce qui s'est passé dans certaines paroisses, et les actes auxquels on s'est porté, doivent être un avertissement. Ils montrent qu'il est dangereux de ne pas tenir ferme. Si dès la première année de l'existence de la loi, on eût forcé toutes les municipalités à la mettre en opération, elle fonctionnerait

partout sans opposition. Mais comme on a laissé le champ libre aux éteignoirs, ils n'ont pas manqué d'entraîner avec eux un grand nombre de dupes.

« Depuis que ce qui précède est écrit, nous avons lu, sur le *Pilot* de ce matin, un article dans le même sens qui appelle monstrueuse la proposition d'abolir entièrement la loi actuelle pour y substituer une vieille loi, qui dit que ce serait arrêter complètement le progrès de l'éducation dans le Bas-Canada. Il dit aussi que les auteurs de ce mouvement rétrograde sont quelques membres du Bas-Canada qui veulent jusqu'à un certain point gagner les bonnes grâces des ennemis de la loi actuelle.— Il est d'ailleurs bien reconnu, dit-il, que la loi commence à bien opérer par tout le pays, et il serait honteux de perdre courage, de manquer de force et de fermeté au moment où la victoire nous attend. Nous reviendrons sur le sujet.”

(*Minerve*.)

« Depuis que nous avons écrit ce qui précède, nous apprenons de bonne autorité une nouvelle qui nous remplit d'étonnement et de vexation. Certains membres du Bas-Canada hostiles au système actuel et sans disposition à l'améliorer, demandent l'introduction d'une mesure qui ferait disparaître tous les arrangements actuels et ferait revivre l'ancienne loi sous laquelle les représentants étaient *ex-officio* surintendants de comté et dépositaires de certaines sommes d'argent pour les écoles de leurs districts respectifs. Le département de l'éducation avec son mécanisme sera détruit ; le peuple ne paiera plus pour l'instruction de ses enfants ; et un temps d'arrêt va être fait dans l'avancement et le progrès de l'instruction. Les membres dont nous parlons doivent faire fonctionner cette mesure et distribuer l'argent public suivant leur discrétion, et le Bas-Canada sous leur sage administration doit retourner en arrière.

« Ces propositions monstrueuses sont sérieusement émises par des messieurs représentans de grands comtés dans le Bas-Canada. Ils s'efforcent d'entraîner M. Lafontaine sous leur bannière. Nous ne pouvons croire qu'il se laissera égarer par eux, ou que des notions et des plans aussi opposés à l'esprit du siècle trouveront quelque faveur à ses yeux ; mais nous avouons que les termes de sa proposition sont loin d'être satisfaisants. Nous attendons ses explications avec anxiété.

« Messieurs les rétrogrades, prenez garde ! Le Bas-Canada est très docile et il a souvent plié le dos pour recevoir un fardeau pesant ; mais n'allez pas vous imaginer qu'il vous permettra de lui bander les yeux, de lui lier les pieds de cette manière...

« Nous savons qu'on a éprouvé de grandes difficultés en cette province et que l'éducation n'est pas aussi avancée qu'on peut le désirer ; mais nous savons aussi que ces difficultés ont pour la plupart été surmontées. L'acte des Ecoles commence à fonctionner d'une manière salubre même dans les localités où ses avantages étaient inconnus. Pendant l'année dernière, cette loi a été introduite dans dix-huit nouvelles municipalités, des maisons d'école dont la valeur se monte à £22,000 ont été bâties. Tout ce qu'il nous faut maintenant, c'est l'établissement d'écoles normales. Au lieu de cela, les éteignoirs veulent nous faire rétrograder à une loi surannée et éteindre la lumière qui éclaire encore si faiblement.”

(*Pilot*.)

LE MOUVEMENT RÉTROGRADE DE L'ÉDUCATION.

« Les éteignoirs veulent rétrograder à l'acte de 1832, adapté peut-être à l'état actuel de la popula-

tion en multipliant les districts scolaires. Quel sera le résultat ? Chaque district recevra du gouvernement une somme de £20 sans qu'il soit nécessaire qu'une somme égale soit fournie par le district ; ce sera un simple encouragement que les syndics emploieront à leur guise. Un certificat constatant qu'une personne est capable d'enseigner à lire, écrire et l'arithmétique sera une recommandation suffisante pour tenir une école. Aucune disposition n'existera pour l'enseignement de la géographie, de l'histoire ou de tout autre branche de la science. Aucune méthode pour former les maîtres, aucune uniformité de livres, aucun arrangement pour pourvoir à des maisons d'écoles convenables ; en un mot ce mouvement sera en entier d'un caractère négatif, et dans la plupart des cas, réduira l'instruction à une nullité. Et c'est ce qu'on désire. Le peuple commence à apprécier l'éducation. Les enfants apprennent à penser. Les conséquences de ce progrès sont menaçantes pour ceux qui désirent conserver sur le peuple l'influence qu'ils ne doivent qu'à une ignorance qui les favorise. De là la conspiration actuelle contre la loi des écoles. Les éteignoirs savent qu'on se prépare à faire des efforts pour améliorer et étendre les arrangements établis dans l'avantage de l'instruction dans le Bas-Canada, et que s'ils ne frappent pas maintenant le grand coup, il sera trop tard. Un coup hardi peut seul les sauver. Ils ont pris un des textes des *clear grits* et ils basent adroitement leurs arguments sur le bon marché, sachant très bien que ce mot sonnera agréablement aux oreilles de ceux auxquels on a inculqué l'horreur des taxes. Nous conjurons les amis de l'éducation de venir de l'avant et de sauver le pays." — *Pilot du 20*.

Nous nous unissons de tout cœur à la *Minerve* et au *Pilot* pour condamner la mesure introduite par M. Lafontaine. Nous la regardons comme injurieuse, déshonorante pour le Bas-Canada, et comme nuisible dans son principe et ses effets. Nous savons bien que certains représentants qui doivent leur élection à l'ignorance et aux préjugés populaires, sont naturellement hostiles à l'instruction du peuple ; nous concevons aussi que ces représentants quelques ineptes qu'ils soient, ont assez d'instinct pour comprendre que l'instruction donnera bientôt le coup de mort à leur influence, et qu'il leur faudra dire adieu aux 20s. par jour et à tous les autres privilèges et immunités parlementaires. Mais ce que nous ne pouvons concevoir c'est que l'administration composée d'hommes habiles et instruits vienne en aide aux éteignoirs, et élève en leur faveur le drapeau de l'ignorance et des préjugés pour combattre l'instruction et la lumière qui commencent à se faire jour parmi nous.

Après les scènes de violence qui ont accompagné la résistance à la loi d'éducation dans certaines parties des comtés représentés par M. Fourquin et Fortier ; après l'attitude énergique prise par le gouvernement pour maintenir l'autorité de la loi, il est inopportun, il est impolitique pour l'administration de venir à la fin d'une session, sans données, sans informations suffisantes, sans même une idée sur le sujet, législater à la hâte sur l'éducation publique, remplacer le système actuel dont le fonctionnement à coûté tant d'efforts, de travaux et d'argent au pays, il est, disons-nous, impolitique, monétaire de venir pour plaire à une poignée d'éteignoirs, replacer le Bas-Canada sous le système de la loi de 1839.

Il est inconséquent pour l'administration qui fait poursuivre criminellement les auteurs des violences commises dans les comtés de Nicolet et d'Yamaska, de rappeler les lois qui ont été le motif de ces violences. N'est-ce pas en quelque sorte proposer à la législature de déclarer indirectement que les auteurs de ces troubles ont jusqu'à un certain point eu raison de se livrer à ces excès ? N'est-ce pas fournir au jury qui décidera de la vérité des accusations portées contre les incendiaires de St. Grégoire, un moyen de voir dans le rappel de ces lois des circonstances atténuantes, sinon une excuse, une justification complète des accusés ?

A notre avis, l'administration n'avait qu'un devoir à remplir : celui de maintenir le principe consacré par le système actuel et d'en faire une question de vie et de mort pour le ministère. Nous aimons à croire que le gouvernement aurait trouvé dans la chambre une majorité dévouée au progrès de l'instruction ; mais dans le cas contraire, il y aurait eu pour lui, honneur et gloire à tomber en combattant pour une cause aussi belle, aussi sainte, aussi patriotique que celle de l'instruction du peuple. Il emporterait avec lui l'estime et les regrets de tous les vrais amis du pays, et surtout des amis de l'éducation que la mesure de M. Lafontaine va perdre sans retour et vouer aux insolentes railleries de leurs ennemis les éteignoirs.

Mais, dira-t-on, la loi des écoles est démoralisatrice, il faut la rappeler, parcequ'elle éprouve de la résistance. Pitoyable raisonnement avec lequel on rappellerait presque toutes les lois sociales contre lesquelles il y aura toujours une opposition plus ou moins grande.

Nous espérons que les amis de l'éducation, que la presse vont se prononcer fortement, énergiquement contre le bill de M. Lafontaine. Nous reviendrons sur ce sujet.

Nous reproduisons dans notre feuille de ce jour la correspondance entre l'honorable L. J. Papineau et le Gouvernement. Le lecteur en la parcourant pourra facilement comprendre le motif qui a engagé à demander la publication de cette correspondance. Nous ne sommes pas partisan de M. Papineau, mais il nous semble que dans cette circonstance, on a voulu transformer en accusation de détournement de fonds publics, une simple créance de M. Papineau contre le gouvernement ; et cette créance fondée ou non, tombe naturellement dans la catégorie des réclamations qui chaque jour sont présentées à l'exécutif.

Chronique Politique Européenne,

DE LA SEMAINE TERMINÉE LE 6 JUILLET.

ANGLETERRE.—Sir Robert Peel est mort le 29 juin des suites d'une chute de cheval.

Le ministère a éprouvé une nouvelle défaite dans la chambre des lords sur le bill de la franchise électorale pour l'Irlande.

Le marché monétaire est toujours facile, et le commerce dans les districts manufacturiers reprend de la vigueur.

FRANCE.—Un projet de loi pour suspendre le travail le dimanche et les jours de fête d'obligation a été soumis à l'assemblée nationale.

On organise une forte opposition contre la loi sur la Presse.

Le Président a exprimé sa satisfaction de la conduite de M. Gros, dans l'affaire Grecque, et l'a nommé commandant de la Légion d'Honneur.

On parle de la création d'un nouveau ministre sous le nom de nouveau ministre d'Etat.

L'empereur de Russie a signifié au chef de la République que la présence d'un chargé d'affaires français à St. Petersbourg lui serait rien moins qu'agréable.

PORTUGAL.—L'ambassadeur américain a envoyé son ultimatum portant que si on ne faisait pas droit sous vingt jours, à la demande d'indemnité, il demandera ses passe ports.

RUSSIE.—Le bruit court que l'empereur va résigner en faveur de son fils, le prince héréditaire Alexandre.

DANEMARC ET LES DUCHÉS.—La paix est définitivement signée entre les Danois et les Prussiens.

LES INCENDIAIRES DE ST. GREGOIRE.—On nous écrit ce qui suit, en date du 22. Zoël P.ché et François Bergeron, deux individus accusés d'incendiat, dans la dite paroisse et qui se sont enfuis aux Etats-Unis en mai dernier où il ont été arrêtés par le Grand Constable du district de St. François, ont, à la demande du gouvernement provincial, par l'entremise du ministre anglais, été remis aux autorités Canadiennes et écroués dans la prison des Trois-Rivières. Notre correspondant nous apprend que le Major Johnson, un des magistrats enquêteurs, est arrivé Dimanche au soir aux Trois-Rivières, accompagné de G. Futvoye, écrivain, pour procéder à l'interrogatoire des prisonniers qui ont été écroués finalement pour subir leur procès. Nous apprenons que toutes les autorités américaines ont montré le plus grand zèle à donner effet au traité Ashburton.

Pour l'Ordre Social.

Monsieur l'Editeur,

Dimanche, le 14 du courant, à l'issue de l'office divin du matin, le Major Johnson, membre de la commission d'Enquête extra-judiciaire, adressa la parole aux habitants de St. David; Je vous déclare, sans flatterie aucune, qu'il le fit avec cette justesse d'esprit, cette délicatesse de conscience, de pensée, de sentiments nobles qui caractérisent l'homme expérimenté, le Magistrat intègre. Il a rendu service à la paroisse, notamment aux amis de l'éducation. Vous voudrez bien, j'en ai l'espoir, insérer dans votre journal, l'adresse bien méritée, que lui ont présentée plusieurs notables du village, et habitants de cette paroisse.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur l'Editeur,
Votre très humble Serviteur,
J. B. COMMEAULT, K. P.

St. David, comté d'Yamaska }
16 Juillet, 1850. }

Adresse.

Major,

Vous nous annonçâtes hier, votre prochain départ de St. David; Nous le regrettons sincèrement. Assurés de votre aménité nous osons avec confiance, approcher de votre personne, dans laquelle nous vénérons le digne représentant de Sa Majesté, notre

auguste et gracieuse Souveraine Victoria. Nous approchons de vous, pour vous offrir l'hommage d'estime, de respect, d'attachement qu'une affable bienveillance vous a mérité à St. David, de tout cœur droit et honnête. Votre séjour au milieu de nous qu'à regret nous vous voyons abrégé, a, dans un court espace de temps produit un bien immense en cette paroisse. Jamais nous n'oublierons les paroles de moralité, d'ordre et de paix sorties de votre bouche, dans votre excellent discours hier, aux habitants de cette paroisse. Nos dignitaires Ecclésiastiques, dans leur tendre sollicitude ne nous eussent jamais mieux avisés, et rapproché de notre vénéré pasteur, ceux qu'un moment d'erreur aurait pu en éloigner. Nous avons compris qu'en sa capacité de pasteur, le père de nous tous, notre digne Curé doit nous prêcher l'obéissance aux lois sanctionnées, tout comme la soumission aux autorités légitimes; et que quelque dure que nous paraisse une loi, du moment qu'elle est sanctionnée, le devoir du prêtre, comme celui du Magistrat, est d'en commander l'obéissance. Oh! nous sommes heureux d'apprendre de vous monsieur, que ce n'est pas M. le Curé qui a appelé la commission d'Enquête extra-judiciaire ni la police à St. David. On a fait de la police ici un grand crime, qu'aux yeux du peuple, on faisait peser sur ses épaules et sur celles du digne seigneur de cette paroisse. Nous vous sommes reconnaissants, Major, de votre empressement à nous déclarer en particulier, que la présence de la police à St. David, comme dans les autres parties du Comté, est dû aux informations données au gouvernement par quelques Magistrats, au sujet des entraves mises aux séances municipales par des Emeutes. Nous vous le disons sans flatterie; ce témoignage seul, dans votre bouche, est d'un poids immense. Il a dessillé les yeux de tous les gens abusés, que la passion n'a pas corrompus, et fait tomber à vos pieds toutes les calomnieuses insinuations répétées sur le compte de notre vénérable curé, et sur celui de M. Wurtele, notre digne seigneur. Nous ne finiront pas sans l'aveu sincère et cordial, que vos paroles, comme vos actes justifient à St. David, comme partout ailleurs, que votre bienveillante, ferme, constante et énergique administration a fait choix dans votre personne d'un homme très-apte à ramener toute chose à l'ordre. Nous en bénissons le Seigneur. Vivez longtemps, Major, pour le honneur de notre chère patrie et que votre aimable et gracieuse épouse, marchant toujours dans les sentiers du honneur fusse toujours la joie et la félicité d'un si digne et si noble époux. Daignez agréer, Major, tout ce que nous pouvons vous offrir en retour de vos bienfaits, nos sincères remerciements et une reconnaissance immortelle.

15 juillet 1850.

Réponse.

Messieurs,

L'honneur inattendu que vous me faite m'est d'autant plus agréable qu'hier j'étais traité d'étranger qui se mêlait et qui prêchait les affaires de votre paroisse. C'est donc avec des sentiments les plus vifs que j'ai écouté votre adresse, trop flatteruse, mais qui restera profondément gravée dans mon cœur et ne saurait jamais s'en effacer. Permettez moi de vous rappeler que les devoirs de ma position publique me dirige à certaines affaires de votre paroisse; c'est à dire les affaires de vos écoles, et certains autres affaires dont nous ne parleront pas dans ce moment, et dont nous espérons d'effacer la

tache et la mémoire par un avenir plus sage. Avant donc de me faire un reproche, des paroles que je vous ai adressées hier, mon-hieur le Maire de votre Comité aurait dû réfléchir. Il me semble, que les devoirs qui me sont enjoins, par mon office de Magistrat, me sont imposés sous serment, et que sans vous adresser, il m'aurait été impossible de vous convaincre, et de vous retirer des erreurs dans lesquelles vous aviez été induits. Mais examinons ce que j'ai osé vous dire. Je vous ai remarqué qu'en différentes occasions et localités j'avais entendu exprimer une méfiance envers monsieur le curé. Je vous ai rappelé une époque heureuse dans l'histoire du Canada quand tout habitant catholique savait respecter le curé de sa paroisse, et cherchait en toute occasion, l'avancement de son conseil. Je n'ai pas osé m'enquérir des difficultés qui se seraient élevées entre vous et votre curé ; mais je vous ai enjoint de vous en approcher au plus vite, et le considérer comme conseiller, ami, et père. Je vous ai dit que le considérant comme homme il est bien le plus instruit, et que l'envisageant, dans son caractère saint de ministre de Dieu, il est séparé des affaires de ce monde, et qu'il n'a aucun intérêt à avancer que les vôtres.

Quant à l'éducation, je vous ai dit, et je le répète, que c'est ce qui vous mettra à même de comprendre et d'avancer vos propres intérêts, et que l'éducation seule pouvait assurer l'avancement et la prospérité de vos enfans, tandis qu'elle vous fournirait la possibilité d'approfondir le caractère des hommes, et de distinguer vos vrais amis. Aujourd'hui, Messieurs, je vous dit que celui qui voudrait vous induire à mépriser votre pasteur très-honoré, ou qui voudrait vous en éloigner à quelqu'autre but que votre intérêt. Enfin celui qui affecte de mépriser le ministre de Dieu, ne respectera guère le Ministre de Sa Majesté, la Reine, ni les lois de notre pays. Messieurs, je vous quitte avec regret. Au revoir.

CORRESPONDANCE entre le Gouvernement Provincial
et L'HON. LOUIS JOSEPH PAPINEAU.

No. 1. BUREAU DU SECRÉTAIRE.
MONTRÉAL, 14 juillet, 1848.

MONSIEUR, — Je suis chargé par son excellence le gouverneur-général de vous demander quels sont les documents historiques dont vous avez pu vous procurer des copies à Paris, au moyen de la somme de £200 qui vous fut remise dans le cours de l'année 1845, à la demande de l'honorable D. B. Papineau.

J'ai en outre à vous demander, si vous auriez quelque objection à ce que ces manuscrits fussent déposés dans la bibliothèque de la société littéraire et historique de Québec, selon que le désire le président de cette société, dans une lettre qu'il m'a récemment écrite à ce sujet.

J'ai, etc.,
(Signe.) R. B. SULLIVAN,
L'hon. L. J. Papineau, M. P. P. Secrétaire
Montréal

No. 2. PETITE NATION,
27 juillet, 1848

MONSIEUR, — J'écris aujourd'hui à mon fils, L. J. Amédée Papineau, de vous remettre, pour qu'il demeure à la disposition que son excellence le

gouverneur-général trouvera la plus convenable, les manuscrits historiques que je fis copier à Paris en l'année 1845. En cas qu'ils fussent demandés, je les laissai à mon fils, lors de mon départ de la ville pour venir passer l'été à la campagne. La multiplicité des occupations que je me suis faites ici pour constructions et rafraichissemens, et quelques voyages inévitables, ont retardé de quelques jours ma réponse : veuillez excuser ce délai.

J'avais quitté la France et je voyageais en Italie, lorsque j'y reçus une lettre de l'honorable D. B. Papineau, m'informant que £200 avaient été votés par l'assemblée législative pour faire copier des manuscrits relatifs à l'histoire des premiers temps de l'établissement du Canada. Je regrettais que cet avis ne me fut parvenu qu'à une époque, où décidé à revenir en Canada, je visitais à la hâte plusieurs parties de l'Europe, sans intention de retourner en France. Je voyais que je ne pouvais pas faire faire ce travail d'une manière aussi étendue, aussi utile mon pays et honorable pour moi, comme j'aurais à désiré et comme j'aurais pu le faire faire, durant ma résidence dans la capitale de la France. Je ne voulais pourtant pas perdre entièrement l'occasion favorable de procurer quelques renseignements nouveaux sur l'histoire des premiers temps de la colonie. Je changeai et abrégai mes plans de voyage et revins passer un mois à Paris.

D'après la libéralité caractéristique qui distingue si honorablement le gouvernement français, j'avais obtenu, dès que je l'avais demandé avant cette époque, mes entrées libres au ministère de la marine où se trouve déposé un immense recueil de correspondances officielles et autres, entre les colonies françaises et leur métropole ; et j'y avais fait pour mon usage particulier d'amples extraits.

Au nombre des différens employés qui y travaillaient sous M. Daresjac, alors gardien en chef éclairé et obligeant de ces archives, je m'adressai à M. Marguerie, l'un d'eux, comme à l'un de ceux qui pouvaient le mieux faire faire judiciairement et correctement le travail désiré.

Il venait récemment d'être nommé pour classer et ranger chronologiquement une grande partie des archives anciennes, qui ne l'avaient pas encore été ou qui avaient été dérangées dans leur déplacement de Versailles à Paris, et qui formaient un vaste amas de cahiers non reliés et de feuilles volantes. Il avait été successivement employé par son excellence le général Cass, alors ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, par M. Broadhead pour l'état de New-York, par les agents qui, pour les états du Massachusetts et de la Louisiane, avaient fait faire des recherches dans ce précieux dépôt ; il en avait fait pour lui-même, en vue de publier des détails biographiques sur La Salle et sur sa découverte du Mississippi.

Je lui dis que je ne revenais à Paris que pour le moins de temps compatible avec le dessein de faire faire et d'emporter avec moi pour l'assemblée législative du Canada, des copies de manuscrits relatifs à l'histoire de cette colonie, sous le gouvernement français. Je le pria de faire copier, le plus vite possible, textuellement et correctement, tels des manuscrits des archives qu'il connaîtrait pour être des plus intéressants, et pour n'avoir pas été déjà copiés pour le général Cass, et pour les divers employés des différens états américains.

Il m'a fait avec infiniment de diligence, de sagacité et de correction. Dans le peu de temps employé,

personne ne pouvait faire plus ni mieux. Il fallait un accès aussi libre que celui que lui et moi avions aux archives, joint à la connaissance de ce qui s'y était fait de copies dans des temps récents, pour obtenir ce résultat. Autant que l'exiguité du local disponible pour ce travail le permettait, il n'employa des copistes qu'il surveillait assiduellement et dirigeait, responsable qu'il était dans le département de leur conduite ; et ensemble nous collationnions leur travail. Si l'on voulait en aucun temps le reprendre et le continuer, je recommanderais à la considération très favorable du gouvernement monsieur Marguerie comme une personne sous tous rapports des mieux qualifiées à le bien faire.

Je n'ai déboursé que £50 pour ce que je vous remets de manuscrits. Si le gouvernement pensait devoir répéter la balance, je la remettrais à demande. Néanmoins, je crois que le gouvernement est mon débiteur pour une somme plus forte que cette balance.

Je demandai, il ya deux ans, à la législature par l'entremise du gouverneur, ce qui m'était dû pour arrérages de salaire comme orateur de la chambre d'assemblée du Bas-Canada ; avec justice et libéralité, l'exécutif m'informa que ma demande serait produite et appuyée devant l'assemblée législative, qui, avec justice et libéralité, me vota à l'unanimité la somme de £4,500 que j'ai reçue.

Dans la conversation, j'avais mentionné à quelques-uns des membres du gouvernement, que des ordres de paiement à ce montant avaient été signés en 1827 par lord Gosford, alors gouverneur en chef pour les arrérages échus au premier d'octobre : qu'il m'en avait fait donner avis à plusieurs reprises, et notamment à moins de quinze jours avant que j'aie cru devoir laisser le pays : mais que je ne voulais pas les recevoir, alors persistant à espérer que le conseil législatif serait amené plus tard à voter les bills d'argent sans se permettre de les amender ni de les rejeter.

C'est d'après cette conversation sans doute, que l'exécutif me fit la demande de ce qui m'était dû d'après les ordres signés par lord Gosford. Pour remplir et acquitter les votes de la chambre d'assemblée, il eut fallu une plus forte somme ; et je vous prie de soumettre à la considération favorable de son excellence le gouverneur-général que j'en forme la demande.

Quelle est au juste cette somme ? Les circonstances malheureuses de 1837 rendent-elles un peu difficile d'en déterminer le montant ? Je n'ai pas ici les documents officiels de l'époque, et n'écris ce qui suit que de mémoire. Dans la dernière réunion du parlement du Bas-Canada, les subsides furent votés pour six mois ; et je pense que si le parlement a duré six mois après ce vote, je dois recevoir les salaires de l'orateur, pour la portion de cette période qui n'aurait pas été acquittée par ce que j'ai reçu. Si le parlement avait été régulièrement dissous avant la fin de cette période, alors ce serait la proportion accrue entre le premier d'octobre, 1837, et le jour de la dissolution, qui me serait due.

Le gouvernement décidera comme il le jugera à propos si le vote de la chambre d'assemblée du Bas-Canada n'est pas suffisant par lui-même pour avoir créé une dette que l'exécutif en tout temps est autorisé à acquitter ; ou si, d'après la distinction que l'exécutif actuel n'était que celui de la province-unie du Canada, il demandera le vote de l'assemblée législative, pour me payer ce qui m'est dû,

déduction faite de ce que je dois.

Vous voulez bien me demander si j'aurais aucune objection à ce que les manuscrits que je vous remets, fussent confiés à la société littéraire et historique de Québec ?—Aucune. Ces manuscrits appartiennent à la province, et le gouvernement décidera comme il le jugera à propos du local où il les déposera. Cette société est digne de tout éloge pour le zèle qu'elle a mis à recueillir et à publier des renseignements intéressants sur l'histoire du pays ; et l'on est assuré d'avance, d'après l'esprit qui sous ce rapport l'a animé jusqu'à présent, qu'elle facilitera en tout temps l'accès au public du dépôt qui lui sera confié. Je suggère néanmoins humblement, et sans insistance aucune, que peut-être les archives publiques dans le secrétariat de la province ou dans la bibliothèque de l'assemblée législative, sont des établissements importants qui peuvent être enrichis par le dépôt de ces manuscrits,

Au premier moment favorable, j'espère que le gouvernement sera disposé à reprendre et à continuer l'utile recueil des édits et ordonnances royaux, etc., dont deux volumes ont été publiés à la demande de la chambre d'assemblée, l'un en 1803 et l'autre en 1806, en faisant successivement imprimer le grand nombre de pièces relatives aux lois et à l'administration de la justice, qui sont déposées dans les archives provinciales, et qui n'ont pas encore été rendues publiques.

En même temps, des manuscrits historiques et autres, déjà recueillis et à recueillir, aussi bien que des extraits de portions de livres devenus excessivement rares, et qui font connaître les difficultés de colonisation, le mérite de nos ancêtres qui les ont surmontées, la suite et les progrès des découvertes et des établissements en Canada, etc., devraient aussi être publiés. Les documents historiques que nous devons à la société littéraire de Québec et autres associations ne peuvent avoir les mêmes résultats désirables qu'auraient des publications analogues faites par l'autorité publique, tirées à un plus grand nombre d'exemplaires, distribuées aux universités, séminaires, collèges et autres corps enseignants et aux fabriques, ce qui, pour l'instruction de tous dans un long avenir, assurerait la conservation de ces volumes. Ces considérations semblent-elles indiquer les archives provinciales comme principal dépôt de documents publics, pourvu que l'accès en soit facile ?

J'ai, etc.,

(Signé)

L. J. PAPINEAU.

L'hon. R. B. Sullivan, Secrétaire-provincial.

No. 3.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

MONTRÉAL, 25 août, 1848.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur, de vous informer par ordre du gouverneur-général, que son excellence en conseil a pris en considération la réclamation pour arrérages de salaire comme orateur de la chambre d'assemblée du Bas-Canada, que comporte votre lettre du 27 juillet expiré.

Dans la session de la législature du Canada de 1846, l'assemblée législative passa une résolution déclarant qu'il vous restait dû pour arrérages de salaire en votre dite qualité, une somme de £4,500, laquelle somme vous fut en conséquence accordée.

En autant que son excellence en conseil comprend l'affaire, la somme ainsi accordée excédant de fait la somme votée par l'assemblée législative du Bas-Can-

nada ; mais son excellence en conseil n'est pas disposée à rien voir d'excessif dans la somme votée, et elle ne se sent pas libre non plus de reconsidérer le vote de l'assemblée dans la vue d'y ajouter. C'a été un arrangement amical de la part du gouvernement et du parlement.

Vous n'avez trouvé rien à redire à la somme fixée par la résolution, et cette somme paraît avoir été considérée comme étant tout ce qui vous était dû. Il n'a été de votre part allégué aucune erreur de calcul, ni présenté de raison pourqu'il n'était pas alors accordé davantage. Ce vote doit donc être regardé comme la décision délibérée du parlement, qu'il ne conviendrait pas de soumettre à aucune révision ni intervention.

D'après ces considérations, vous sentirez qu'il ne peut pas y avoir lieu à la déduction que vous proposez dans votre lettre, et que la balance de £150 qui vous reste entre les mains, sur la somme à vous transmise à Paris pour être employée à faire copier des documents historiques, devra être versée au trésor public.

Son excellence me charge de profiter de cette occasion, pour vous prier d'agréer les remerciements de ce gouvernement pour votre assiduité à recueillir des documents d'un grand intérêt public, service que vous avez rempli gratuitement, et qui n'aurait pu être rendu sans une prolongation de votre séjour à Paris, et les facilités d'accès aux archives publiques que vous aviez obtenues.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(S'igné.) R. B. SULLIVAN,
Secrétaire.

L'honorable
L. J. Papineau,
etc., etc., etc.,
Montréal.

Le nouveau Bill d'Education de M. Lafontaine.

Nous avons reçu ce matin le bill de M. Lafontaine au sujet de l'instruction publique. Il n'est pas aussi rétrograde que nous le croyions d'après les articles de la *Miner* et du *Pilot*; au contraire, nous pensons qu'il aura un bon effet, sauf l'abolition de la cotisation forcée, si ses dispositions sont exécutées avec fermeté et énergie. En voici le résumé :

I. Les actes 9 vict. chap. 27, et 12 vict. ch. 50 sont abrogés en autant qu'ils sont contraires au présent acte, et notamment quant à ce qui se rapporte à l'imposition et au prélèvement d'une cotisation forcée pour le soutien des écoles, laquelle sera remplacée par la contribution volontaire.

II. Les commissaires d'écoles seront nommés par le gouverneur sur la représentation du surintendant de l'éducation.

III. Le gouverneur par l'entremise du surintendant de l'éducation, après consultation avec les commissaires d'école, fixera le nombre des écoles dans chaque municipalité, et le salaire des maîtres.

IV. L'allocation du gouvernement sera répartie dans chaque municipalité, à proportion de sa population, sauf certains cas où il pourra être dérogé à la présente disposition.

V. Chaque municipalité pour avoir droit à l'allocation du gouvernement, devra dans le cours de chaque année, à la satisfaction du surintendant, et d'après les règlements qui seront faits par le gouvernement, verser entre les mains des commissaires une somme égale à la dite allocation.

VI. Les lois actuelles demeureront en force quant à ce qui regarde le prélèvement des fonds nécessaires pour remplir les engagements contractés par les commissaires avant la passation du présent acte; et les commissaires nommés ou continués en vertu du présent acte auront à cet effet tous les pouvoirs conférés par les actes rappelés.

VII. La balance des deniers appropriés par le gouvernement pour les fins de l'éducation et non employée, pourra

être en tout temps appropriée aux fins générales de l'éducation.

VIII. Cet acte n'affecte pas les cités de Québec et de Montréal.

Comme on le voit, le bill de M. LaFontaine repose entièrement sur la cotisation volontaire. On a déjà essayé en 1841, du système volontaire qui n'a pas réussi, et on a été obligé d'adopter la contribution forcée. Le système volontaire agira-t-il mieux en 1850 qu'en 1841? Nous ne le croyons pas; et nous ne voyons dans cet deuxième essai du système volontaire, qu'une malheureuse et inopportune concession faite aux éteignoirs au détriment des intérêts bien entendus de l'instruction publique dans le Bas-Canada. Le prochain rapport du surintendant démontrera si nos prévisions sont fausses.

Nouvelles Religieuses.

—Un journal de Béziers, en annonçant que le célèbre théatin, le R. P. Ventura, n'est point encore retourné à Rome, mais qu'il accompagne Mgr. Thibault dans sa visite pastorale, rend compte, par l'analyse suivante, des prédications de ce savant et éloquent religieux :

“ Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, du sermon du P. Ventura sur l'*Eucharistie*. Son second discours, qui a attiré à St-Nazaire un auditoire aussi brillant et aussi nombreux que le premier, n'a pas été moins remarquable. Le sujet était la *Confession*. L'orateur a été beau, éloquent, quant il a raconté ses impressions personnelles à l'égard du dogme si injustement qualifié d'invention sacerdotale, le jour où il vit à ses pieds l'âme pure de Pie IX, venant faire l'humble aveu de ses imperfections comme le dernier des fidèles. L'auditoire était ému de respect pour le sacrement et d'admiration pour le pontife; la foi s'allumait vive, ardente dans les âmes, devant ce grand témoignage que, comme l'orateur, on touchait presque de la main.”

—On mande de Londres que lady Castlereagh vient d'entrer dans le sein de l'Eglise catholique. Sa conversion produit d'autant plus de sensation que le bruit court que lord Castlereagh va suivre ce pieux exemple.

—Les RR. PP. Jésuites ont donné, le mois dernier, à Waterford (Irlande), une mission qui a duré trois semaines, pendant lesquelles le zèle des fidèles ne s'est pas un instant refroidi. L'église ne pouvait contenir la foule que les exercices attiraient. 12,000 personnes se sont approchées de la sainte table.

—Le jour de la saint-Jean-Baptiste, Mgr. l'archevêque de Dublin a consacré une nouvelle église sous le vocable de Saint-Laurent O'Toole. Le primat d'Irlande assistait, avec onze prélats, à cette majestueuse cérémonie.

—Les journaux belges rapportent le fait suivant : “ Un intendant militaire ayant demandé, ces jours derniers, à Bruxelles, une adresse à un enfant, aussitôt les femmes se sont saisies de lui, ses habits ont été déchirés; on l'a traîné sur le pavé, et la police a eu beaucoup de peine à le soustraire à la fureur du peuple. Cette exaspération vient de la folle idée qu'on a jetée dans la population bruxelloise que l'on égorgeait les enfants pour faire des bains de sang. Ce nouveau remède guérirait une foule de maux.”

CORRESPONDANCES.

Elz. P. — écri. — St. Arsène de Cacouna. — Lettre et argent reçus.

Messire C. — Baie St. Paul. — Reçu 12 mois.

ETATS-UNIS.—Les nominations suivantes ont été envoyées au Sénat :—

Daniel Webster de Massachusset, Secrétaire d'Etat.

J. Corwin, de l'Ohio, Secrétaire de la Guerre.

W. A. Graham, de la Caroline du Nord, Secrétaire de la Marine.

N. P. Hall, de Buffalo, Maître des Postes.

J. J. Crittenden, Procureur-Général.

—L'exécution du Dr Webster est fixée au 30 août.

PARLEMENT DU CANADA.

Affaires de Routine.

16 juillet.—M. McDonald de Kingston appelle l'attention de la chambre sur l'emploi des travaux des criminels dans le Pénitencier de Kingston.

M. Hincks dit que ce sujet occupe maintenant l'attention du gouvernement qui désire, s'il est possible remédier au grief dont on se plaint.

17.—M. Lafontaine introduit un bill pour le rappel partiel des lois d'éducation du Bas-Canada.

M. Price introduit un bill pour pourvoir à un meilleur système de discipline et à l'administration économique des prisons, et pour l'érection et support de maisons de corrections pour les jeunes délinquants ; et aussi un bill pour la meilleure administration du pénitencier provincial.

M. Hincks introduit un bill pour faire de meilleures dispositions pour l'entretien des chemins sous le contrôle du Bureau des travaux publics.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois :

Bills pour faciliter l'administration de la justice criminelle en certains cas, et pour amender la loi des writs de prérogative.

M. Hincks introduit un bill pour l'agrandissement du havre de Montréal.

18.—La chambre se forme en comité sur le bill des Répartitions du Haut-Canada.

19.—La chambre s'occupe des résolutions de M. Boulton sur la tenue du Parlement,

Le bill pour amender l'acte des writs de Prérogative est lu pour la troisième fois.

SEMINAIRE DE QUEBEC.

Les exercices publics du PETIT SEMINAIRE de Québec commenceront LUNDI, 29 du courant, à UNE heure et demie après-midi, et continueront les deux jours suivants.

Les séances du matin commenceront à HUIT heures et demie, et celle de l'après-midi à UNE heure et demie.

La dernière séance sera consacrée à l'exhibition des morceaux de dessin faits par les élèves, à des pièces de musique vocale et à une Discussion Philosophique qui sera suivie de la Distribution solennelle des Prix.

Les parents des élèves et les amis de l'éducation sont respectueusement invités à honorer ces exercices de leur présence.

Les vacances s'ouvriront le PREMIER août, après la messe. La rentrée des pensionnaires est fixée au MARDI, 17 Septembre, à SIX heures du soir.

Québec, 17 juillet, 1830.

Gazette des Pilotes,

PORT DE QUEBEC.—ARRIVAGES.

13 juillet.

Navire H. Purrington, pilote James Forbes.—Lesmagow, pilote Edouard Chevalier.

—15—

Goëlette Pomona, pilote Edouard Vaillancourt.

—17—

Barque The Duke, pilote Jean-Baptiste Turgeon.

—Envoy, pilote Marcel Côté.—Iris, pilote Joseph Raymond.—Clutha, pilote Hubert Dumas.—Elizabeth, pilote Louis David Blanchet.—Tegner, pilote Paul Foullet.—Brick Choice, pilote P. Gaudron dit Laroche.—Twoed, pilote Frs. Xavier Pepin dit Lachance.

19 juillet.

Navire George Wilkinson, pilote Edouard Labrègue.—Elisabeth Bentley, pilote Antoine Lapointe.—Rosalina, pilote George Laplante.—John Hamilton, pilote Cyprien Langlois.—Hercules, pilote Louis Leclerc.—Océan, pilote Henry Noël.—Barque T Hecla, pilote Charles Bernier.—Aurora, pilote Louis Lavoie.—Skeen, pilote Job Morency.—Thorwaldsen, pilote Gabriel Plante.—Clin, pilote Nicholas Fortin.—Frays, pilote Alexis Peltier.—Don, pilote Regule Benville.—Brick Corsair, pilote Jean Chassé.—Harriett, pilote Isaac Gourdeau.—Talisman, pilote Dumas Babin.—Navire Lady of the West, pilote Frédéric Bernier.—Barque Odin, pilote Anselme Côté.—Emil, pilote George Santerre.—Orlando, pilote P. Ruelland.—Hirundo, pilote Jean-Baptiste Patoine.—Brick Queen Victoria, pilote Joseph Beaucher dit Morancy.—Brothers, pilote Pierre Curodeau.—Reward, pilote Hil Couillard.—Barque Eilerslie, pilote Edouard Lavoie.—Bick Perceval, pilote Hil Couillard.—Dorothy, pilote François-Xavier Delisle.—Georgina, pilote Joseph Mercier.—James et Elisabeth, pilote Amable Lavoie 2d.—Derweut pilote Jean Dion.—Barque Pilot, pilote Jacque Tremblay.—Minstrel, pilote Magloire Turcot.—Navire Oberon, pilote Thomas Théberge.—St. Lawrence, pilote François Noël.—Hampshire, pilote Jean Coulombe.—Pilgrim, pilote Jean-Baptiste Caron.

—20—

Navire Arabian, pilote Ant. Labrègue.

Brick Princess, pilote Isaac Marticotte.

Goëlette St-Roch, pilote J S D'amour.—Mahawk, pilote Pierre Laprise.—On-dit, pilote Frs Paquet dit Lamontagne 1er.

DÉCÈS

A Beauport, hier matin, Marie-Anne-Corinne-Éléonore, âgée de 10 mois et 21 jours, deuxième enfant de sieur Jean-Baptiste Drouin.

Le 20 du courant, après une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 61 ans, sieur Pierre Plamondon mesureur de bois, ancien et respectable citoyen de cette ville.

CONDITIONS.

L'ORDRE SOCIAL

se publie une fois chaque semaine, le JEUDI, en 16 pages grand in-Octavo, double colonne, donnant la matière de plus de 25 volumes ordinaires, pour le minime abonnement de DIX CHELINS par année pour les abonnés de la Cité de Québec, et de SEPT CHELINS et DEMI pour les abonnés éloignés, afin qu'en payant en sus de leur abonnement les frais de poste, ils aient le journal au même prix que les citoyens de Québec. On ne reçoit pas d'abonnement pour moins d'une année, payable par semestre, et d'avance. Pour faciliter la classe ouvrière de cette ville, nous recevons le prix des abonnements par 3 mois.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin de l'année, et de payer ce qu'ils doivent.

IMPRIMÉ et PUBLIÉ pour les PROPRIÉTAIRES, par Stanislas Drapeau, 5, Rue des Jardins.